Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECENSEMENT
de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

DOSSIER DE PRESSE
13 janvier 2015
www.le-recensement-et-moi.fr

Nouveauté 2015 : le recensement en ligne est généralisé !

Contact
Laure Hélary
04 78 63 26 96 - laure.helary@insee.fr

Insee & votre commune

SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

Le recensement 2015, mode d'emploi
Annexe : Liste des communes recensées en Rhône-Alpes en 2015

Rhône-Alpes : 3e région métropolitaine par son dynamisme démographique

Étude : Un tiers des habitants de Rhône-Alpes ne sont pas nés dans la région

Le recensement 2015, mode d'emploi

La collecte 2015 commence le 15 janvier

Depuis 2004, le recensement des personnes vivant en France a lieu tous les ans. Mais tout le monde n'est pas concerné chaque année : un même logement n'est enquêté au maximum qu'une fois tous les 5 ans.

Un recensement tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, l'ensemble de la population est recensé tous les 5 ans. En 2015, le recensement se déroule :

- **du jeudi 15 janvier au samedi 14 février** en France métropolitaine et dans les Antilles et en Guyane,
- **du jeudi 29 janvier au samedi 28 février** à La Réunion.

Les chiffres clés de la collecte

- **646** COMMUNES **dont 88** DE 10 000 HAB. OU PLUS enquêtées en Rhône-Alpes
- **940 000** PERSONNES recensées en moyenne
- **2 346** AGENTS RECENSEURS mobilisés
- **4 à 5** SEMAINES de collecte

Un recensement annuel dans les communes de 10 000 habitants ou plus

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, le recensement est réalisé tous les ans sur un échantillon différent chaque année, couvrant 8 % des logements. En 2015, il se déroule :

- **du jeudi 15 janvier au samedi 21 février** en France métropolitaine et dans les Antilles et en Guyane**,**
- **du jeudi 29 janvier au samedi 7 mars** à La Réunion.

	Communes	*dt plus de 10 000 habitants*	Personnes recensées	Agents Recenseurs
01 - Ain	86	*4*	110 000	264
07 - Ardèche	66	*4*	63 000	168
26 - Drôme	73	*6*	76 000	202
38 - Isère	123	*14*	200 000	487
42 - Loire	91	*10*	106 000	273
69 - Rhône	80	*32*	204 000	466
73 - Savoie	64	*4*	74 000	210
74 - Haute Savoie	63	*14*	107 000	276
Total région	**646**	***88***	**940 000**	**2 346**

Comment savoir si l'on est recensé cette année ?

Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et utilisez le moteur de recherche. Il vous indiquera en quelle année votre commune est enquêtée.

RECENSEMENT
DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN
Insee
À QUOI ÇA SERT ?
COMMENT ÇA MARCHE ?
ET POUR MOI ?
Le recensement 2016 démarrera le 15 janvier !
LE RECENSEMENT EN LIGNE, C'EST ICI

Si vous êtes recensé(e) cette année, vous serez informé(e) par un agent recenseur. Vous aurez ensuite la possibilité de répondre via le formulaire en ligne ou sur les questionnaires papier. La liste des communes recensées en Rhône-Alpes se trouve en annexe de ce dossier.

Nouveauté 2015 : le recensement en ligne est généralisé

Plus simple et plus rapide : un nouveau mode de réponse au bénéfice de tous

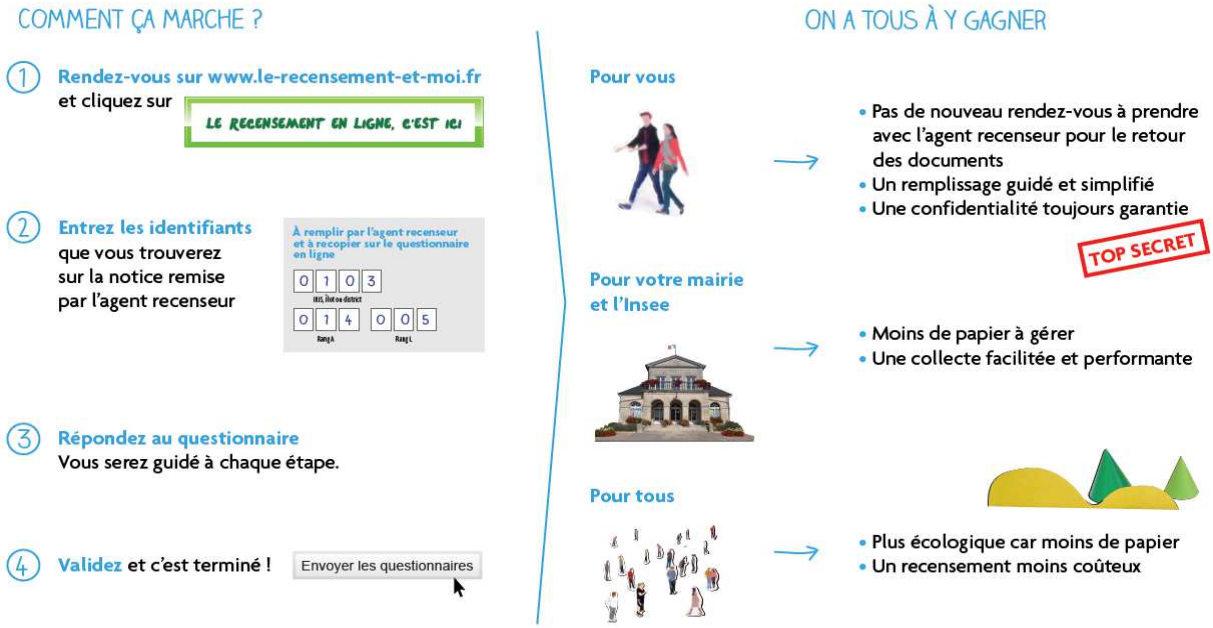
COMMENT ÇA MARCHE ?
1 Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur
LE RECENSEMENT EN LIGNE, C'EST ICI
2 Entrez les identifiants que vous trouverez sur la notice remise par l'agent recenseur
À remplir par l'agent recenseur et à recopier sur le questionnaire en ligne
0 1 0 3
0 1 4 0 0 5
3 Répondez au questionnaire
Vous serez guidé à chaque étape.
4 Validez et c'est terminé !
Envoyer les questionnaires
ON A TOUS À Y GAGNER
Pour vous
• Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
• Un remplissage guidé et simplifié
• Une confidentialité toujours garantie
TOP SECRET
Pour votre mairie et l'Insee
• Moins de papier à gérer
• Une collecte facilitée et performante
Pour tous
• Plus écologique car moins de papier
• Un recensement moins coûteux

Attention : *Si tous les ménages vivant dans une maison ou un appartement peuvent se faire recenser en ligne, les personnes vivant en institution (maison de retraite, caserne, établissement pénitentiaire, internat, cité universiatire…) sont recensées différemment et uniquement via les questionnaires papier.*

Le recensement en ligne en 3 questions

- ***Pourquoi l'Insee a-t-il décidé de mettre en place un nouveau mode de collecte ?***
  Le recensement en ligne facilite la démarche pour les personnes recensées qui peuvent remplir le formulaire depuis n'importe quel poste informatique et au moment le plus propice pour elles.
  De plus, en diversifiant les modes de collecte, l'Insee s'adapte aux différents publics recensés en permettant à chacun de recourir à la méthode qui lui convient le mieux : certains resteront au papier, car ils sont plus à l'aise ainsi, d'autres choisiront le recensement en ligne, plus adapté à leur mode de vie.

- ***Qu'apporte cette nouveauté ?***
  Le recensement est plus simple pour les habitants car ils sont guidés dans leur réponse : le formulaire en ligne propose en effet une aide contextuelle. Cet accompagnement pas à pas permet une meilleure compréhension des questions et donc des réponses plus appropriées, avec pour conséquence des données encore plus fiables.
  Le recensement en ligne, c'est aussi une enquête moins coûteuse pour tout le monde, avec moins de papiers à imprimer, à livrer, à manipuler, à trier et à stocker. C'est plus respectueux de l'environnement.

- ***Concrètement, comment s'est passée la mise en place de ce nouveau mode de réponse ?***
  C'est un projet de grande ampleur : 8 000 communes sont concernées chaque année par le recensement et elles sont en première ligne pour la mise en place du recensement en ligne. L'Insee a commencé les premiers tests en 2011, étendus, en 2014, auprès de plus de 400 communes, dont 23 en Rhône-Alpes. Le succès rencontré a permis une généralisation en 2015.

La mise en place du recensement en ligne, en quelques chiffres…

- **2011** : lancement du projet
- **46** COMMUNES en 2013 **dont Saint-Étienne**
- **412** COMMUNES PILOTES mobilisées en 2014 **dont 23 communes en Rhône-Alpes**
- **2015** : généralisation du recensement en ligne

Je suis recensé(e) cette année, comment ça se passe ?

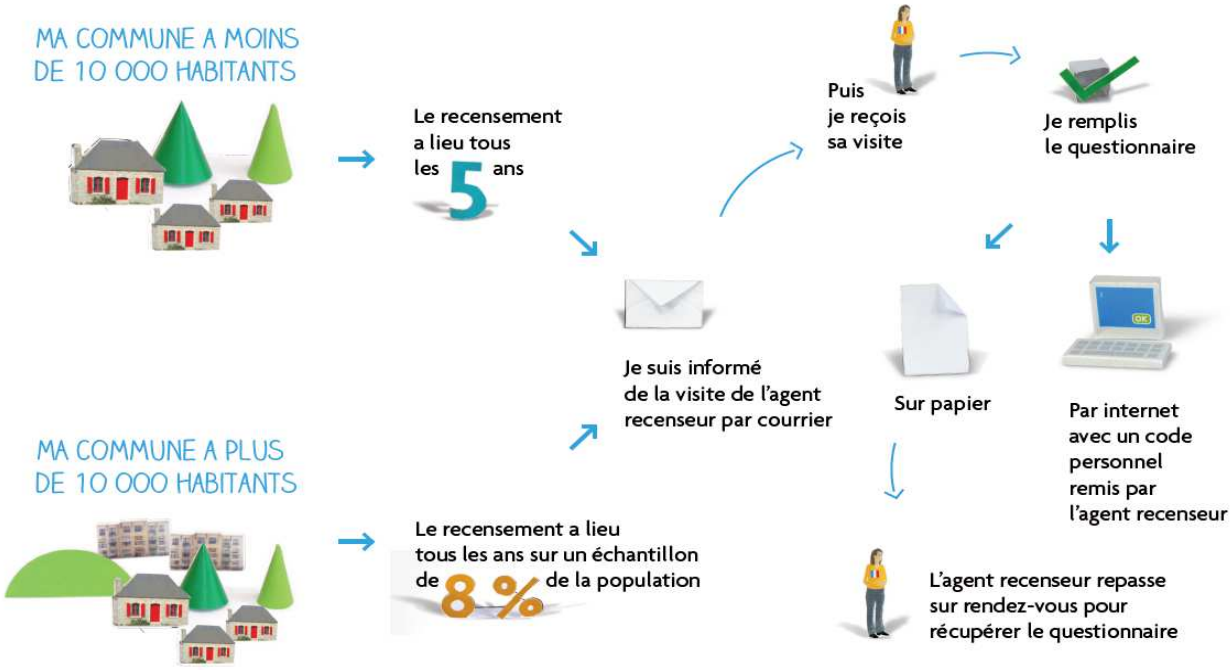
MA COMMUNE A MOINS DE 10 000 HABITANTS
Le recensement a lieu tous les 5 ans
Puis je reçois sa visite
Je remplis le questionnaire
Je suis informé de la visite de l'agent recenseur par courrier
Sur papier
Par internet avec un code personnel remis par l'agent recenseur
MA COMMUNE A PLUS DE 10 000 HABITANTS
Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de 8 % de la population
L'agent recenseur repasse sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire

Un agent recenseur recruté par la mairie se présente à mon domicile

Il dispose d'une carte tricolore avec sa photo d'identité, signée par le maire de ma commune. L'agent recenseur me remet une notice explicative, où figurent les informations pour me faire recenser en ligne. Je peux choisir de répondre par Internet ou sur papier ; ce choix doit être le même pour toutes les personnes d'un même foyer.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
a été désigné(e) comme agent recenseur.
Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2014.
L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

Je choisis de répondre par internet

Je me rends sur le site www.le-recensement-et-moi.fr, puis je clique sur « le recensement en ligne, c'est ici ». J'entre l'identifiant et le mot de passe qui figurent sur la notice remise par l'agent recenseur. Je saisis les informations sur mon logement, également sur la notice. Puis je commence à répondre au formulaire en ligne, en me laissant guider par les indications à l'écran.

Je préfère répondre sur papier

- L'agent recenseur me remet une feuille de logement, qui permet de recueillir les informations sur mon habitation (maison ou appartement, surface, année de construction…) ainsi qu'un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans mon logement. Celui-ci permet de recueillir des informations sur la situation personnelle de chacun (sexe, âge, emploi, statut matrimonial, lien de parenté, nationalité…).
- Quelques jours plus tard, à un moment convenu ensemble, l'agent recenseur vient récupérer les documents complétés (si je le souhaite, l'agent recenseur peut m'aider à les remplir). En cas d'absence, je peux renvoyer directement les questionnaires à la mairie ou à l'Insee.

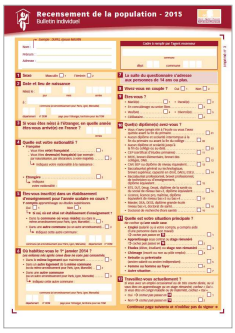

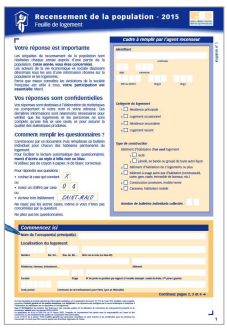

La confidentialité, au cœur du recensement

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).**

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les informations collectées lors du recensement, et il le fait de façon anonyme. Les informations fournies par les personnes recensées ne sont transmises à aucune autre administration ou organisme et ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Les noms et adresses sont néanmoins nécessaires pour être sûr que personne ne soit compté plusieurs fois. Lors du traitement des données, ces noms et adresses ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au **secret professionnel.**

POUR ALLER PLUS LOIN

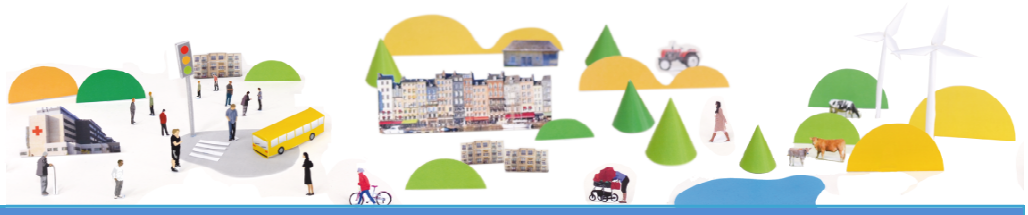

A quoi servent les données issues du recensement ?

Déterminer les populations « légales » utilisées dans plus de 350 textes

Le recensement **permet d'établir la population dite « légale » de chaque commune.** Ces chiffres de population font référence dans plus de 350 dispositions législatives ou réglementaires liées à la vie des communes. Ils contribuent par exemple à déterminer le nombre d'élus au **conseil municipal**, la dotation de l'État au **budget de la commune**, les **conditions d'implantation** des pharmacies ou encore les **barèmes de certaines taxes** (publicité, jeux, spectacles, débitants de boissons).

Prévoir les équipements collectifs adaptés à la population de chaque commune

« Connaître notre population nous intéresse car notre ville grandit et accueille de nouveaux habitants. Parmi eux, il y a des couples : en regardant leurs tranches d'âge cela nous permet de savoir s'ils sont susceptibles d'avoir des enfants et donc de prévoir la **création d'établissements comme des crèches ou des halte-garderies**. »
Le directeur des services d'une petite commune

« Cela nous permet de savoir dans quel quartier habitent les **personnes âgées** de notre commune, et ainsi de prévoir les équipements dont elles vont avoir besoin. Cela peut être des **lieux de résidence ou d'aide à la personne**. Ils doivent être proches de leur lieu de vie pour ne pas les obliger à trop se déplacer. »
Le responsable de l'information géographique d'une grande commune

« Pour déterminer les **moyens de transport** en commun à mettre en place ou les lignes à renforcer, nous nous appuyons sur les données fournies par le recensement. Cela nous permet de connaître les lieux où habitent les gens et d'avoir une meilleure idée de leurs trajets du quotidien, pour adapter l'offre en conséquence. »
Le responsable d'une communauté d'agglomération

Les principaux résultats en 2 clics

Les principaux résultats issus du recensement sont accessibles à partir de l'espace presse du site le-recensement-et-moi.fr :

RÉSULTATS DU RECENSEMENT

ANIMATIONS INTERACTIVES

- Les dernières populations « légales »
- Tous les résultats statistiques détaillés du recensement commune par commune
- La pyramide des âges nationale et les pyramides des âges régionales
- Les projections de populations

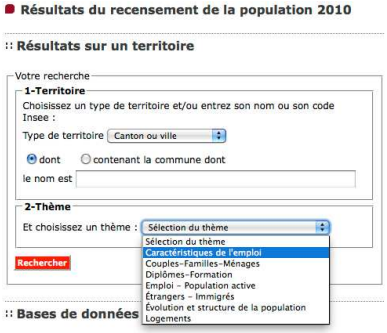

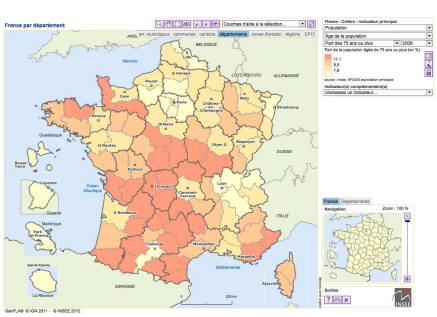

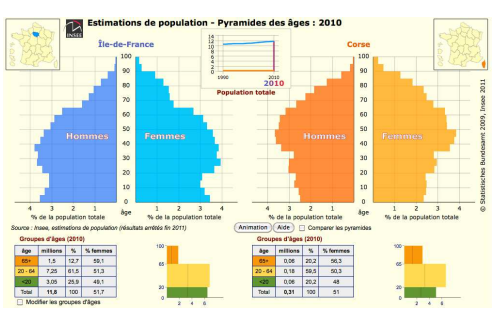

Annexe : Liste des communes recensées en Rhône-Alpes en 2015

Ain

AMBERIEU-EN-BUGEY	DRUILLAT	POLLIEU
AMBERIEUX-EN-DOMBES	EVOSGES	PONT-D'AIN
ARBIGNY	FARGES	PREVESSIN-MOENS
ARMIX	FOISSIAT	PUGIEU
BANEINS	FRANCHELEINS	RELEVANT
BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	GIRON	REPLONGES
BELLEYDOUX	GRIEGES	RUFFIEU
BEREZIAT	GRILLY	SAINT-ALBAN
BLYES	HAUTECOURT-ROMANECHE	SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC
BOISSEY	ILLIAT	SAINT-DENIS-EN-BUGEY
BOURG-EN-BRESSE	JASSANS-RIOTTIER	SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT
BOZ	LA BOISSE	SAINT-DIDIER-DE-FORMANS
BREGNIER-CORDON	LABALME	SAINTE-CROIX
BRENS	LAVOURS	SAINT-GERMAIN-DE-JOUX
BRIORD	LE MONTELLIER	SAINT-MARTIN-DU-FRENE
CERDON	LESCHEROUX	SAINT-MAURICE-DE-REMENS
CHALEINS	LEYSSARD	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX
CHALLEX	MAGNIEU	SAINT-SORLIN-EN-BUGEY
CHANOZ-CHATENAY	MARLIEUX	SAINT-SULPICE
CHAZEY-SUR-AIN	MASSIEUX	SERGY
CHEVILLARD	MEXIMIEUX	SERRIERES-DE-BRIORD
CONDAMINE	MIJOUX	SONGIEU
CORMOZ	MIONNAY	TALISSIEU
COURTES	MIRIBEL	THOISSEY
CRANS	MONTCET	TRAMOYES
CRESSIN-ROCHEFORT	MONTMERLE-SUR-SAONE	TREFFORT-CUISIAT
CULOZ	**OYONNAX**	VARAMBON
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	OZAN	VERNOUX
DOUVRES	PARVES	

Ardèche

ACCONS	LANARCE	SAINT-LAURENT-DU-PAPE
AIZAC	LAVIOLLE	SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON
ALISSAS	MALBOSC	SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON
ANNONAY	MARS	SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX
ANTRAIGUES-SUR-VOLANE	NOZIERES	SAINT-PERAY
ARDOIX	PAYZAC	SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER
AUBENAS	PLATS	SAINT-PIERRE-SAINT-JEAN
BANNE	PREAUX	SAINT-PIERREVILLE
BEAULIEU	PRIVAS	SAINT-PRIEST
BIDON	RIBES	SAINT-PRIVAT
BORNE	ROCHECOLOMBE	SAINT-REMEZE
BOZAS	ROSIERES	SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT
BROSSAINC	SAGNES-ET-GOUDOULET	SAINT-VINCENT-DE-DURFORT
CHARNAS	SAINT-ALBAN-EN-MONTAGNE	SARRAS
CHATEAUBOURG	SAINT-CIERGE-LA-SERRE	SECHERAS
CREYSSEILLES	SAINT-CIRGUES-DE-PRADES	SOYONS
DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX	SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE	**TOURNON-SUR-RHONE**
FABRAS	SAINT-FELICIEN	VAGNAS
GRAVIERES	SAINT-GERMAIN	VERNOSC-LES-ANNONAY
GUILHERAND-GRANGES	SAINT-JULIEN-DU-GUA	VILLENEUVE-DE-BERG
ISSARLES	SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN	VION
LAMASTRE	SAINT-JULIEN-LABROUSSE	VIVIERS

Drôme

ANDANCETTE	LA MOTTE-FANJAS	**ROMANS-SUR-ISERE**
BALLONS	LA ROCHE-DE-GLUN	ROTTIER
BATHERNAY	LA TOUCHE	ROYNAC
BEAUMONT-LES-VALENCE	LARNAGE	SAINT-ANDEOL
BEAUMONT-MONTEUX	LAVAL-D'AIX	SAINT-BARDOUX
BOURG-DE-PEAGE	LES TOURRETTES	SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS
BOURG-LES-VALENCE	LIVRON-SUR-DROME	SAINT-DIZIER-EN-DIOIS
BRETTE	LUS-LA-CROIX-HAUTE	SAINTE-EULALIE-EN-ROYANS
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	MARGES	SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE
CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE	MARSANNE	SAINT-MARTIN-LE-COLONEL
CHATILLON-SAINT-JEAN	MERINDOL-LES-OLIVIERS	SAINT-MAY
CLEON-D'ANDRAN	MIRABEL-AUX-BARONNIES	SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE
COBONNE	MONTAUBAN-SUR-L'OUVEZE	SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES
CORNILLAC	MONTAULIEU	SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE
CORNILLON-SUR-L'OULE	**MONTELIMAR**	SAULCE-SUR-RHONE
CREPOL	MONTJOYER	SOUSPIERRE
DIE	MONTMEYRAN	TEYSSIERES
DONZERE	MONTOISON	TRESCHENU-CREYERS
EYGALIERS	OURCHES	VALAURIE
FERRASSIERES	PIEGROS-LA-CLASTRE	VALDROME
FRANCILLON-SUR-ROUBION	**PIERRELATTE**	**VALENCE**
GLANDAGE	PONTAIX	VASSIEUX-EN-VERCORS
GRIGNAN	PONT-DE-L'ISERE	VILLEPERDRIX
LA CHARCE	RIMON-ET-SAVEL	
LA MOTTE-CHALANCON	ROCHEGUDE	

Isère

AGNIN	JANNEYRIAS	SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE
ARANDON	LA BUISSIERE	SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES
ASSIEU	LA FLACHERE	SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR
BALBINS	LA SALLE-EN-BEAUMONT	**SAINT-EGREVE**
BARRAUX	LA TERRASSE	SAINTE-LUCE
BEAUFIN	LALLEY	SAINT-GUILLAUME
BEAULIEU	LE PASSAGE	SAINT-HILAIRE-DE-BRENS
BELMONT	LE PEAGE-DE-ROUSSILLON	SAINT-JEAN-D'AVELANNE
BESSE	**LE PONT-DE-CLAIX**	SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN
BIVIERS	LE VERSOUD	SAINT-JUST-DE-CLAIX
BIZONNES	LES ADRETS	SAINT-LAURENT-DU-PONT
BOURGOIN-JALLIEU	**L'ISLE-D'ABEAU**	SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE
BRESSON	LIVET-ET-GAVET	**SAINT-MARTIN-D'HERES**
BREZINS	MALLEVAL-EN-VERCORS	SAINT-MAURICE-EN-TRIEVES
CESSIEU	MARCOLLIN	SAINT-MICHEL-LES-PORTES
CHALON	MERLAS	SAINT-SAUVEUR
CHAMPIER	**MEYLAN**	SAINT-SEBASTIEN
CHAMP-SUR-DRAC	MEYRIEU-LES-ETANGS	SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES
CHAPAREILLAN	MEYSSIEZ	SARCENAS
CHASSIGNIEU	MOIDIEU-DETOURBE	**SASSENAGE**
CHATTE	MONTALIEU-VERCIEU	SERMERIEU
CHAVANOZ	MONTCARRA	**SEYSSINET-PARISET**
CHELIEU	MONT-DE-LANS	SUSVILLE
CHEVRIERES	MORETTE	THEYS
CHEZENEUVE	NIVOLAS-VERMELLE	THODURE
CHOLONGE	OPTEVOZ	TORCHEFELON
CHONAS-L'AMBALLAN	ORIS-EN-RATTIER	VALBONNAIS
CHUZELLES	OYTIER-SAINT-OBLAS	VARCES-ALLIERES-ET-RISSET
CLAIX	PASSINS	VAULX-MILIEU
COGNIN-LES-GORGES	PINSOT	VEYRINS-THUELLIN
CORPS	POMMIERS-LA-PLACETTE	VEYSSILIEU
ECHIROLLES	PRESLES	**VIENNE**
ENGINS	PRUNIERES	VILLARD-BONNOT
ESTRABLIN	REVEL	VILLARD-REYMOND
EYBENS	REVEL-TOURDAN	**VILLEFONTAINE**
FONTAINE	REVENTIN-VAUGRIS	VILLENEUVE-DE-MARC
FONTANIL-CORNILLON	ROCHE	VILLE-SOUS-ANJOU
GILLONNAY	ROUSSILLON	VINAY
GRENOBLE	SAINT-AREY	VIRIVILLE
GRESSE-EN-VERCORS	SAINT-BERNARD	**VOIRON**
HURTIERES	SAINT-CASSIEN	VOUREY

Loire

AMBIERLE	L'ETRAT	SAINT-BONNET-LE-COURREAU
ARCINGES	LEZIGNEUX	**SAINT-CHAMOND**
BELLEGARDE-EN-FOREZ	L'HOPITAL-SOUS-ROCHEFORT	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ
BOËN-SUR-LIGNON	LURIECQ	SAINT-CYPRIEN
BOYER	MACHEZAL	SAINT-DENIS-DE-CABANNE
BUSSY-ALBIEUX	MACLAS	SAINTE-AGATHE-EN-DONZY
CHAMBLES	MAGNEUX-HAUTE-RIVE	SAINTE-CROIX-EN-JAREZ
CHANGY	MAIZILLY	**SAINT-ETIENNE**
CHIRASSIMONT	MARCLOPT	SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD
CHUYER	MARCOUX	SAINT-FORGEUX-LESPINASSE
COMBRE	MARLHES	SAINT-GENEST-MALIFAUX
COTTANCE	MAROLS	SAINT-GERMAIN-LA-MONTAGNE
DEBATS-RIVIERE-D'ORPRA	MONTAGNY	SAINT-GERMAIN-LESPINASSE
ESSERTINES-EN-CHATELNEUF	**MONTBRISON**	SAINT-HEAND
FARNAY	NANDAX	SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX
FEURS	NERVIEUX	SAINT-JULIEN-D'ODDES
FIRMINY	NOTRE-DAME-DE-BOISSET	SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE
FONTANES	PALOGNEUX	**SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT**
FOURNEAUX	PAVEZIN	SAINT-PAUL-EN-CORNILLON
GRAMMOND	POUILLY-SOUS-CHARLIEU	SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ
GREZOLLES	PRALONG	SALVIZINET
JAS	**RIORGES**	SOLEYMIEUX
LA CHAPELLE-EN-LAFAYE	RIVAS	ST-JEAN-ST-MAURICE-SUR-LOIRE
LA COTE-EN-COUZAN	**RIVE-DE-GIER**	TARTARAS
LA GIMOND	**ROANNE**	THELIS-LA-COMBE
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	**ROCHE-LA-MOLIERE**	USSON-EN-FOREZ
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	SAIL-LES-BAINS	VALEILLE
LEIGNEUX	SAIL-SOUS-COUZAN	VALFLEURY
LENTIGNY	SAINT-ALBAN-LES-EAUX	VERANNE
LERIGNEUX	SAINT-APPOLINARD	VILLEMONTAIS
		VILLERS

Rhône

ALBIGNY-SUR-SAONE	LANTIGNIE	SAINT-BONNET-DE-MURE
BIBOST	LE BOIS-D'OINGT	SAINT-CLEMENT-DE-VERS
BRIGNAIS	LE PERREON	SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE
BRON	LUCENAY	SAINTE-CATHERINE
CALUIRE-ET-CUIRE	**LYON 1ER ARRONDISSEMENT**	**SAINTE-FOY-LES-LYON**
CHAMBOST-ALLIERES	**LYON 2E ARRONDISSEMENT**	SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES
CHAUSSAN	**LYON 3E ARRONDISSEMENT**	SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE
CHENAS	**LYON 4E ARRONDISSEMENT**	**SAINT-FONS**
CHENELETTE	**LYON 5E ARRONDISSEMENT**	**SAINT-GENIS-LAVAL**
COGNY	**LYON 6E ARRONDISSEMENT**	SAINT-JEAN-D'ARDIERES
COLLONGES-AU-MONT-D'OR	**LYON 7E ARRONDISSEMENT**	SAINT-JUST-D'AVRAY
COLOMBIER-SAUGNIEU	**LYON 8E ARRONDISSEMENT**	SAINT-LAURENT-D'AGNY
CORBAS	**LYON 9E ARRONDISSEMENT**	SAINT-MAMERT
CURIS-AU-MONT-D'OR	MARCY-L'ETOILE	SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU
DARDILLY	**MEYZIEU**	SAINT-PIERRE-LA-PALUD
DECINES-CHARPIEU	MILLERY	**SAINT-PRIEST**
DENICE	**MIONS**	SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR
ECULLY	MONSOLS	SAINT-ROMAIN-EN-GIER
EVEUX	MONTAGNY	TAPONAS
FONTAINES-SUR-SAONE	MORNANT	**TARARE**
FRANCHEVILLE	OINGT	**TASSIN-LA-DEMI-LUNE**
GENAS	**OULLINS**	TERNAY
GIVORS	POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR	**VAULX-EN-VELIN**
IRIGNY	POUILLY-LE-MONIAL	**VENISSIEUX**
JARNIOUX	POULE-LES-ECHARMEAUX	**VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**
JOUX	**RILLIEUX-LA-PAPE**	**VILLEURBANNE**
LA MULATIERE	ROCHETAILLEE-SUR-SAONE	

Savoie

AIX-LES-BAINS	HAUTELUCE	SAINT-BON-TARENTAISE
ALBENS	LA BATHIE	SAINTE-FOY-TARENTAISE
ALBERTVILLE	LA CHAPELLE	SAINT-FRANC
BARBERAZ	LA CHAPELLE-BLANCHE	SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
BELMONT-TRAMONET	LA COTE-D'AIME	SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE
BONNEVAL	**LA MOTTE-SERVOLEX**	SAINT-JEAN-DE-COUZ
BONVILLARD	LEPIN-LE-LAC	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
BOURGET-EN-HUILE	LES MARCHES	SAINT-LEGER
BRISON-SAINT-INNOCENT	LES MOLLETTES	SAINT-MARTIN-D'ARC
CEVINS	LESCHERAINES	SAINT-MARTIN-DE-LA-PORTE
CHAMBERY	LUCEY	SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS
CHANAZ	MACOT-LA-PLAGNE	SAINT-PANCRACE
CONJUX	MOGNARD	SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY
DOMESSIN	MONTAGNY	SAINT-SORLIN-D'ARVES
DOUCY-EN-BAUGES	MONTRICHER-ALBANNE	SONNAZ
DRUMETTAZ-CLARAFOND	MONTSAPEY	THOIRY
ESSERTS-BLAY	MONTVALEZAN	TOURNON
FEISSONS-SUR-ISERE	NOVALAISE	TREVIGNIN
FONTAINE-LE-PUITS	ORELLE	VAL-D'ISERE
FRONTENEX	ROTHERENS	VILLARD-D'HERY
GRESY-SUR-ISERE	SAINT-AVRE	VIVIERS-DU-LAC
HAUTECOUR		

Haute-Savoie

AMBILLY	EVIAN-LES-BAINS	**PASSY**
ANDILLY	FAUCIGNY	**RUMILLY**
ANNECY	FESSY	SAINT-ANDRE-DE-BOEGE
ANNECY-LE-VIEUX	**GAILLARD**	SAINT-EUSTACHE
ANNEMASSE	LA BALME-DE-THUY	SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE
ARÂCHES-LA-FRASSE	LA BAUME	SAINT-JEAN-DE-SIXT
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAI	**LA ROCHE-SUR-FORON**	SAINT-JORIOZ
BONNEVAUX	LE BIOT	**SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS**
BONNEVILLE	LE SAPPEY	SAINT-LAURENT
BOUCHET-MONT-CHARVIN	LORNAY	SAINT-SIXT
CHENEX	LULLIN	**SALLANCHES**
CHESSENAZ	LYAUD	SCIONZIER
CHOISY	MACHILLY	**SEYNOD**
CLUSES	MARCELLAZ-ALBANAIS	TALLOIRES
CRAN-GEVRIER	MARIGNIER	THONES
CREMPIGNY-BONNEGUETI	MESIGNY	**THONON-LES-BAINS**
DEMI-QUARTIER	MIEUSSY	THORENS-GLIERES
DESINGY	MONNETIER-MORNEX	VAILLY
DINGY-SAINT-CLAIR	MONT-SAXONNEX	VANZY
EPAGNY	NEYDENS	VAULX
ETREMBIERES	NOVEL	VULBENS